

N° 38410

Le 2 mai 2019

May 2, 2019

ENTRE :

BETWEEN:

Marc Blais

Marc Blais

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

Sa Majesté la Reine

Her Majesty the Queen

Intimée

Respondent

JUGEMENT

JUDGMENT

La requête en prorogation du délai de signification et de dépôt de la demande d'autorisation d'appel est accueillie. La requête en prorogation du délai de signification et de dépôt de la réplique est accueillie. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-10-005861-156, 2018 QCCA 713, daté du 30 avril 2018, est rejetée.

The motion for an extension of time to serve and file the application for leave to appeal is granted. The motion for an extension of time to serve and file the reply is granted. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-10-005861-156, 2018 QCCA 713, dated April 30, 2018, is dismissed.

J.C.S.C.

J.S.C.C.